



EXTRAIT d'une vidéo diffusée par la police espagnole
le 2 novembre 2012 montrant la remise d'Aurore Martin à la Guardia civil

INDIGNE !

La militante basque Aurore Martin a été incarcérée vendredi 2 novembre à Madrid, après avoir été extradée vers l'Espagne par les autorités françaises. Son extradition a provoqué l'incompréhension et l'indignation.

Aurore Martin a été arrêtée dans le cadre d'un mandat d'arrêt européen émis en 2010 par l'Espagne. Les autorités espagnoles l'accusent d'avoir participé à des conférences de presse et écrit des articles d'opinion au nom de *Batasuna*, parti interdit en Espagne, mais légal en France. La jeune militante risque 12 ans de prison en Espagne.

Après avoir été présentée à l'*Audience nationale*, la plus haute instance pénale espagnole, le juge a envoyé Aurore Martin en prison inconditionnelle, sans possibilité de libération sous caution. Elle restera en prison jusqu'à son procès.

De nombreux élus, de toutes les forces politiques, ont durement critiqué l'arrestation et l'extradition d'Aurore Martin. Pour la première fois, la France livre une militante basque de nationalité française à l'Espagne pour ses engagements politiques.

Seize élus basques du Parti socialiste, dont plusieurs députés et conseillers généraux, ont condamné ce vendredi l'exécution du mandat d'arrêt européen. «*Nous rappelons que les faits visés par l'Espagne ne sont pas répréhensibles en France : appartenance à un parti politique légal en France et participation à des manifestations publiques*», soulignent-ils et demandent «*le retour immédiat*» d'Aurore Martin.

En juillet 2011, François Hollande avait, lui aussi, manifesté son soutien à Aurore en réclamant une issue «*favorable*» et demandant la clémence.

«*Ce que Sarkozy et Guéant n'avaient pas fait, Hollande et Valls l'ont fait*», a dénoncé *Batasuna* lors d'une conférence de presse. *Batasuna* accuse Manuel Valls d'avoir rompu «*l'accord tacite*» impliquant de ne pas appliquer le mandat de capture européen.

Politiques, syndicats et associations interpellent Hollande

Les membres du collectif *Bake Bidea*, réunissant des militants de droite et de gauche, ont tenu une conférence de presse samedi pour dénoncer l'arrestation de la militante basque. Des représentants de partis politiques, syndicats, associations et membres de la société civile réunis samedi lors d'une conférence de presse à Bayonne ont demandé des explications à François Hollande sur les conditions de l'arrestation et la remise à l'Espagne jeudi de la militante basque Aurore Martin.

«En juillet 2011, François Hollande en vacances au Pays basque avait demandé la clémence à Claude Guéant concernant Aurore Martin. Que pense-t-il aujourd'hui de son ministre de l'Intérieur Manuel Valls?», a demandé Laurence Hardouin, de la *Cimade*. *«Nous avons dénoncé l'application de ce MAE (mandat d'arrêt européen) pour un délit d'opinion lors du précédent gouvernement. L'orchestration de la remise à l'Espagne est inadmissible»*, a-t-elle estimé.

"On nous dit que cette arrestation est fortuite. Je demande au gouvernement de procéder à une enquête", a de son côté déclaré le sénateur des Pyrénées-Atlantiques Jean-Jacques Lasserre (Modem).

L'écologiste Martine Bisauta, adjointe au maire de Bayonne, a demandé à *«François Hollande, président normal (...) de répondre normalement à notre question»*.

Représentants du PCF, du NPA, du PS, du Modem, de l'UMP, et de partis indépendantistes basques, et aussi des syndicats CFDT, CGT cheminots, LAB (syndicat basque), ELA (syndicat majoritaire au Pays basque espagnol) et de la Ligue des droits de l'Homme réunis sous la bannière du collectif *Bake Bidea* (Le chemin de la paix), ont tous demandé qui était à l'origine de l'arrestation et pourquoi la France a fait droit à la demande de l'Espagne.

Selon la sénatrice PS des Pyrénées-Atlantiques Frédérique Espagnac, *«il est nécessaire que le gouvernement réponde, pour le bon-vivre en Pays basque»*. *«Nous allons solliciter le gouvernement, intervenir auprès des autorités espagnoles par l'intermédiaire de notre ambassadeur et saisir le Conseil constitutionnel»*, a-t-elle déclaré.

Alice Leicehaçagar, conseillère régionale (Verts), a résumé le sentiment général: *«Nous nous attendions à ce que le gouvernement nous aide à mener à bien le processus de paix au lieu de se livrer à des provocations»*.

Sylviane Alaux, députée socialiste (PS) des Pyrénées-Atlantiques, a conclu: *«Je suis socialiste, je tiens à rester à l'intérieur de mon parti pour porter votre message, (mais) je veux que mon gouvernement soit l'artisan de la paix»*.

Les membres du collectif *Bake Bidea* appellent à un rassemblement le 5 novembre à 13h30 devant la sous-préfecture de Bayonne.

Questions sur une arrestation

«*Je n'ai aucune illusion, je sais où ça va se terminer et comment*». C'était en mars 2011. Sous le coup d'un mandat d'arrêt européen, la Française Aurore Martin, membre du parti radical basque Batasuna, vivait cachée. Elle a finalement été arrêtée hier dans les Pyrénées-Atlantiques et remise aux autorités espagnoles. Le juge vient de décider son placement en détention. Son arrestation suscite de vives réactions politiques en France, à droite comme à gauche.

Qui est Aurore Martin et que lui reproche-t-on ?

Aurore Martin est une Française de 33 ans, membre du parti radical basque Batasuna. En France, ce parti n'est pas interdit. Il l'est en revanche en Espagne où il est considéré comme une organisation terroriste depuis 2003 pour ses liens présumés avec le groupe séparatiste basque ETA.

Depuis le 13 octobre 2010, après avoir tenté tous les recours juridiques possibles, Aurore Martin est sous le coup d'un mandat d'arrêt européen émis par Madrid pour sa «*participation à une organisation terroriste*», à savoir sa présence à des réunions publiques de Batasuna, en 2006 et 2007, à Pampelune, en Espagne. Elle encourt douze ans de prison.

Cette arrestation était-elle prévisible ?

Aurore Martin se savait recherchée. Dans un entretien à l'AFP en juillet 2011, la militante disait alors n'avoir «*aucune illusion sur son arrestation*». «*Je ne cherche pas une arrestation spectaculaire, je veux seulement qu'au moment où je serai arrêtée, cela se sache.*»

A l'époque, elle venait d'échapper de peu à la police, ses sympathisants étaient parvenus à déjouer une rocambolesque tentative d'arrestation à Bayonne.

La militante s'était alors dite prête à «*rencontrer*» le ministre de l'Intérieur de l'époque Claude Guéant, mais «*pas à négocier*». Interrogée par l'AFP, elle expliquait: «*Je suis "dans la nature" mais je ne suis pas enfermée non plus. Je ne cherche pas à savoir si je suis suivie. Je vais là où j'ai envie d'aller en prenant quelques précautions*». Assurant n'être ni «*manipulée*», ni «*naïve*», elle assurait «*continu(er) à travailler au sein de Batasuna*», travail qui porte sur un processus de paix au Pays basque: «*Pour moi, chaque jour dehors est un jour où je peux travailler, un bonus*». «*Je lutte non pas pour une non-incarcération, mais pour une non-extradition en Espagne*», soulignait-elle, et «*s'ils me livrent à l'Espagne, ça créera un précédent et cela bouleversera tout le système juridique*».

C'est en effet la première fois qu'un ressortissant français est remis à l'Espagne pour des faits liés aux affaires basques, selon une source policière, citée par l'AFP. Précision juridique: depuis sa mise en place il y a dix ans, le mandat d'arrêt européen remplace le système d'extradition en imposant à chaque autorité judiciaire nationale de reconnaître, moyennant des contrôles minimums, la demande de remise d'une personne formulée par l'autorité judiciaire d'un autre État membre.

Pourquoi maintenant ?

Son interpellation intervient dans un contexte particulier, après l'entretien accordé lundi au quotidien espagnol *El País* par Manuel Valls. Le ministre de l'Intérieur affirme que la France poursuivra «*avec fermeté*» son combat contre l'ETA tant qu'elle n'aura pas déposé les armes.

Dimanche, deux militants présumés de l'ETA ont par ailleurs été arrêtés à Mâcon, dont Izaskun Lesaka Argüelles, figure majeure du groupe séparatiste basque. Rappelons que l'ETA a annoncé le 20 octobre 2011 qu'il renonçait définitivement à la violence mais refuse de déposer les armes et de se dissoudre, comme l'exigent la France et l'Espagne.

Qu'a décidé la justice espagnole ?

Jointe par *Libération*, Amaia Rekart, l'avocate d'Aurore Martin, a indiqué que sa cliente avait été présentée à 10 heures, ce matin à Madrid devant l'Audience nationale (la plus haute instance pénale espagnole, ndlr). *«Le procureur a demandé son incarcération. Trois issues sont possibles: l'incarcération, la libération sous caution ou sans caution».*

En fin de matinée, le juge a décrété son placement en détention l'accusant d'un *«délit d'appartenance à une organisation terroriste»*. Selon le quotidien Sud Ouest, Aurore Martin a été incarcérée sans possibilité de libération sous caution.

La militante, qui se trouvait a priori seule dans son véhicule, avait été interpellée hier, jeudi, vers 16 heures par des gendarmes lors d'un contrôle routier «fortuit» à Mauléon, selon la gendarmerie et le parquet de Bayonne.

Comment a réagi Batasuna?

Lors d'une conférence de presse au siège de *Batasuna* à Bayonne, ce matin, l'un des responsables, Jean-François Lefort, a jeté le doute sur le caractère «fortuit» du contrôle routier qui a permis l'arrestation de la militante. *«Nous réfutons la thèse d'un contrôle fortuit : au moment où Aurore Martin a été arrêtée, il y avait un important peloton de gendarmerie à un autre endroit où elle aurait pu passer».*

Il a aussi noté que le mandat d'arrêt européen n'avait pas été appliqué par l'ancien ministre de l'Intérieur Claude Guéant. *«Il y avait un accord tacite que Valls a cassé, une étape a été franchie»*, a-t-il dit.

Pour Anita Lopepe, membre de la coalition basque EH Bai, *«Valls s'aligne sur le Partido Popular, c'est un simple relais de Madrid à Paris»*. Elle a estimé à «8 à 12» le nombre de militants basques français sous le coup de MAE non encore activés.

«Nous exigeons l'arrêt de toute forme de répression à l'encontre de tous les militants basques», a-t-elle ajouté, estimant que *«la manifestation en faveur des prisonniers basques prévue le 10 novembre de longue date prend encore plus d'importance aujourd'hui»*.

Quelles sont les réactions politiques ?

Hier, l'annonce de son arrestation a semé la consternation d'élus du Pays basque (de gauche comme de droite) certains y voyant un geste du ministre de l'Intérieur Manuel Valls peu propice à la paix.

«Ce que (Claude) Guéant n'avait pas osé faire, le ministre (de l'Intérieur de François Hollande, Manuel) Valls vient de le commettre. Quelle honte!», s'est indigné dans un communiqué Olivier Dartigolles, porte-parole du PCF des Pyrénées-Atlantiques. *«Le gouvernement Ayrault vient d'écrire une page déshonorante pour notre pays»*, fustige le conseiller municipal à Pau, jugeant *«insupportable et indigne»* qu'une ressortissante française, *«militante d'un parti autorisé en France, soit extradée pour des faits (...) non punissables dans notre pays»*.

Kotte Ecenarro (PS), vice-président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, a ainsi déploré une *«situation ubuesque, incompréhensible en plein processus de paix»* tandis que l'UMP Max Brisson y voit *«un mauvais signe pour la paix»*.

Dans un communiqué intitulé *«Que cherche Manuel Valls ?» Europe Ecologie / Les Verts* (Pays basque) s'est dit *«choqué par l'attitude»* du ministre *«concernant le Pays basque et s'inquiète de voir pratiquer une répression que rien ne justifie dans le climat actuel»*.

Le Comité de défense des droits de l'Homme (Pays basque) a rappelé de son côté que *«François Hollande lui-même avait apporté son soutien à la jeune Aurore»* quand il était candidat.

NPA

Liberté pour Aurore Martin

Nous condamnons fermement l'arrestation d'Aurore Martin militante de Batasuna au Pays Basque nord. Cette militante politique risque 12 ans de prison dans l'Etat Espagnol pour avoir participé à des réunions publiques de l'autre côté des Pyrénées. Cela est tout simplement inacceptable et correspond à une véritable remise en cause de la liberté d'expression.

Nous ne pouvons pas tolérer que cette militante qui a été contrainte à la clandestinité depuis le 21 décembre 2010 soit expulsée vers Madrid où sa condamnation est assurée. Le mandat d'arrêt européen (MAE) ne doit pas s'appliquer. Ironie de l'histoire la première exécution du MAE contre une ressortissante du Pays Basque Nord risque de voir le jour sous un gouvernement à majorité socialiste. Le NPA réaffirme qu'il n'y aura pas de solution à la question basque sans passer par le droit à l'autodétermination. Les dernières élections au Pays Basque sud confirment cette affirmation. Nous participerons à la manifestation du 10 novembre à Bayonne en faveur des droits des prisonniers basque. Nous restons disponible pour toute action de solidarité et de mobilisation pour exiger et obtenir la libération d'Aurore Martin.

Montreuil, le 1 novembre 2012





La justice lâche une militante basque

Aurore Martin a décidé «de se cacher» pour échapper à une extradition vers l'Espagne.

«*Je n'ai pas d'autre choix que de me cacher*», a annoncé lundi soir la militante basque Aurore Martin. Visée par un mandat d'arrêt européen émis par l'Espagne, validé la semaine dernière par la Cour de cassation, elle a justifié sa décision dans une lettre transmise au *Journal du pays basque*. «*Je n'ai pas l'intention de me soumettre aux autorités espagnoles, ni de faciliter à la France l'exécution de mon mandat d'arrêt*», écrit-elle. L'Espagne réclame la militante, une citoyenne française de 31 ans, pour son activité politique au sein de Batasuna, mouvement interdit en Espagne, mais toujours légal en France.

Terrorisme. Evoquant sa «*peur*» et sa «*détermination*», Aurore Martin déclare se trouver «*en Pays basque*», auprès d'amis et de soutiens. De nombreuses protestations politiques, à gauche mais aussi à droite, ont accueilli l'arrêt de la Cour de cassation. Dans une motion votée à la quasi unanimité lundi, le conseil régional d'Aquitaine a demandé au gouvernement «*de ne pas remettre Aurore Martin à l'Espagne*». Bien que «*juridiquement possible*», cette extradition «*serait basée sur des faits non répréhensibles sur notre territoire, tels que l'appartenance à un parti politique et la participation à des manifestations publiques*», ont souligné les élus. «*Je n'accepte pas que son parti, Batasuna, ne condamne pas sans réserve la violence et le terrorisme*», a déclaré Max Brisson, conseiller général UMP. *Mais je n'accepte pas davantage qu'une jeune Française soit extradée pour ses convictions politiques et son appartenance à un parti qui n'est pas interdit en France.*»

L'entrée en vigueur du mandat d'arrêt européen, en 2005, a rendu possible l'extradition des ressortissants français. Et aucun contrôle n'est exercé quand le «*terrorisme*» est invoqué au chapitre des charges par l'Etat requérant. Le problème, c'est que l'Espagne reproche à Aurore Martin sa «*participation à une organisation terroriste*» sur la base de sa présence à des conférences de presse de Batasuna, en 2006 et 2007, à Pampelune, et son appartenance, alors, au bureau national du mouvement. En outre, elle a été salariée en 2006, du groupe parlementaire d'EHAK, le Parti communiste des terres basques... interdit en 2008.

«Jurisprudence». La décision française est d'autant moins comprise que la loi exclut qu'un mandat d'arrêt européen soit exécuté s'il a été émis «*dans le but de poursuivre une personne en raison des opinions politiques*». «*Cette décision constitue un revirement très grave de jurisprudence*, selon Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des droits de l'homme. *Car on ne reproche à Aurore Martin rien d'autre que l'usage de sa liberté d'expression.*»

Pour la militante, l'arrêt validant son extradition vise à «*l'illégalisation de fait de Batasuna par l'Etat français*», alors que ce mouvement multiplie «*ses efforts en faveur d'un processus démocratique de résolution du conflit*». «*Le moment est particulièrement mal choisi pour s'en prendre à Batasuna, qui milite justement pour l'arrêt de la lutte armée*», approuve le journaliste Jacques Massey, spécialiste de la question basque. *Mais cela confirme la capacité des Espagnols à obtenir ce qu'ils veulent de la France.*» En Espagne, le procès de Batasuna doit s'ouvrir en 2011.

Lettre d'Aurore, 30 décembre 2010

Me voilà amenée à vous écrire une lettre d'un genre particulier.

Je m'adresse à vous tous aujourd'hui pour vous exprimer toute mon indignation, mon inquiétude, ma peur, mais aussi toute ma détermination et ma volonté de me battre.

Il est l'heure de défendre nos droits civils et politiques avec force, ce précédent ne laisse rien présager de bon.

L'inacceptable est-il acceptable ? Bien sur que non ! Cependant l'histoire du Pays Basque nous a souvent démontré que l'inacceptable était possible : les extraditions, les multiples mandats d'arrêt européens délivrés à des dizaines de militants politiques (Segi, Askatasuna, Udalbiltza...), l'existence des législations et tribunaux d'exceptions à Paris et Madrid, la pratique de la torture dans les commissariats et casernes espagnoles, les partis politiques interdits, deux quotidiens fermés et ses journalistes torturés et incarcérés, les arrestations massives, la disparition et la mort de Jo Anza...

Tout cela existe, cette répression est normalisée, c'est le lot quotidien du Pays Basque, des Basques. Cela est possible car les principales formations politiques en France et en Espagne, avec la complicité de leurs relais locaux, le permettent, le défendent et pour certains le laissent faire par leur silence coupable. Il est temps de prendre vos responsabilités !

Je n'ai pas été surprise par le verdict de la Cour de Cassation. Nous le savions depuis longtemps, dans les affaires basques, les justices espagnole et française sont là pour appliquer des décisions politiques. Depuis mon incarcération à Seysses, les dés étaient jetés, le reste n'était que de la mise en scène, une belle mascarade. Tout cela pour arriver à leur fin, l'illégalisation de fait de Batasuna par l'Etat français, de toute la gauche abertzale (patriote, NDLR), et plus s'ils le jugent nécessaire. Une illégalisation sournoise menée main dans la main avec l'Espagne.

Une preuve de plus que l'Etat français est un acteur majeur et direct du conflit politique basque. En acceptant ce MAE, Paris ne fait que renforcer ses choix politiques : la répression et la négation du Pays Basque ; une négation qui est à l'origine de ce conflit. Il n'y aura pas de solution juste donc définitive tant que la France ne reconnaîtra pas l'existence politique du Pays Basque nord.

Ce nouveau saut répressif a lieu au moment où la gauche abertzale multiplie ses efforts en faveur d'un processus démocratique de résolution de ce conflit. Mon Mandat d'Arrêt Européen et le maintien dans l'illégalité de la gauche abertzale sont des obstacles à sa mise en place. Tous les acteurs du conflit doivent pouvoir participer à ce processus en toute normalité ; dans ce sens, la gauche abertzale doit être légalisée sur l'ensemble du Pays Basque et toutes les poursuites judiciaires à son encontre stoppées.

Malgré cette répression, ces provocations, Batasuna réaffirme son engagement en faveur de ce processus démocratique. Dans ce sens, nous mettrons tout en œuvre pour qu'il puisse aller jusqu'à son terme.

Je n'ai pas l'intention de me soumettre aux autorités espagnoles, ni de faciliter à la France l'exécution de mon Mandat d'Arrêt Européen. Depuis quelques jours, ma vie a quelque peu changé. En effet, mon activité politique est interdite en France, en Espagne et en Pays Basque. Je n'ai pas d'autre choix que de me cacher pour pouvoir continuer mon activité politique au sein de Batasuna. J'ai donc décidé d'arrêter mon contrôle judiciaire et de ne plus me montrer publiquement. Je suis en Pays Basque, parmi vous, grâce à vous, grâce aux nombreux amis et soutiens qui m'ont accueillie et ouvert leurs portes. En Pays Basque, il y a une valeur qu'on ne nous enlèvera jamais, c'est celle de la solidarité.

Merci à tous, proches, amis, militants, élus... pour tout le travail accompli. Sans vous tous, cela ne serait pas possible. Continuons ce travail, rassemblons-nous, créons entre tous un rempart contre la répression, créons les conditions de la résolution de ce conflit, créons les conditions de la reconnaissance politique du Pays Basque nord.

Pour terminer cette lettre je vous demande d'avoir une pensée pour les militants incarcérés ou réfugiés, et leurs familles, qui, comme moi, vont passer les fêtes de fin d'année loin de leurs proches.

Merci.

Libé 21 mars 2011

Cavale basque

Recherchée par l'Espagne, cette indépendantiste française de 32 ans se cache. Mais s'est présentée aux cantonales.

Soudain, Aurore laisse une phrase en suspens. Une voiture passe tout près. On l'écoute rouler lentement sur le gravier. Jon va à la fenêtre, écarte doucement le rideau, puis il fait signe que tout va bien. La militante demande où elle en est, puis elle reprend. D'une voix claire, elle dit : *«Je n'ai aucune illusion, je sais où ça va se terminer et comment.»* Son regard est moins déterminé. Plus triste. Un peu perdu. Les volets sont fermés sauf ceux de la porte-fenêtre, couverte par le rideau, et l'on parle dans la pénombre.

En décembre, Aurore Martin a choisi de se cacher, suite à la validation du mandat d'arrêt européen délivré contre elle par l'Espagne pour son appartenance au parti indépendantiste basque Batasuna. En France, ce parti n'est pourtant pas interdit. En guise d'infractions, les mandats espagnols ne mentionnent que sa présence à des réunions publiques. La peine qu'elle encourt est pourtant de *«douze ans d'emprisonnement»* pour *«participation à une organisation terroriste»*.

«Elle est juste là pour aujourd'hui», a glissé Jon en arrivant. Le rendez-vous a été pris de vive voix, trois semaines plus tôt, à Paris. On a attendu Jon à la terrasse d'un café à Bayonne. On l'a suivi à sa voiture. Il a mis Berri Txarrak, un groupe de métal basque, puis il a foncé sur des petites routes de l'arrière-pays. Des routes en épingle à cheveux, qui donnent l'impression de faire constamment demi-tour. *«Je ne pense pas qu'ils la recherchent activement pour l'instant»*, a-t-il dit. Au cas où, personne n'a pris de téléphone portable.

Pour Aurore Martin, c'est une maison d'un jour. Inhabitée, donc un peu froide. L'intérieur est rangé comme pour un départ en vacances. Dans l'évier, une seule assiette. Des élus de gauche prêtent leur maison. Des élus de droite se sont joints aux protestations. Max Brisson (UMP) a fait savoir que, bien qu'opposé aux indépendantistes basques, il n'acceptait pas *«qu'une jeune française soit extradée pour ses convictions politiques»*. Les indépendantistes l'ont inscrite comme candidate suppléante aux cantonales, à Tardets, dans la vallée de la Soule, dont elle est originaire. Sa candidature a été validée, et la clandestine était sur l'affiche, dans ce canton historiquement centriste. *«Dans un reportage télé, quelqu'un a dit qu'à Tardets, j'étais un fantôme, s'amuse-t-elle. Mais c'est quand même un geste politique fort.»* La militante est allée jusqu'à la fenêtre. Silhouette gracile, presque fragile, elle jette un œil dehors. Puis, elle offre un café et s'assoit.

Son avocate espagnole a fait savoir qu'elle devait *«se préparer au pire»*. *Ses parents, eux, la préfèrent à l'abri plutôt qu'«envoyée au fin fond de l'Espagne»*. Il y a vingt ans, ils ont soutenu la création d'une *ikastola*, une école associative de langue basque, où sont allées Aurore et sa sœur cadette Emilie. Francis, ancien bûcheron, et Jacqueline, prof de danse classique, n'ont pas eu d'autre engagement politique. *«Je ne m'appelle pas Etchegaray, et mes parents ne connaissent pas le basque, mais pour eux c'était un geste militant»*, résume Aurore Martin. Les sœurs grandissent à Mauléon, en plein pays basque français, fréquentent les *gaztetxe*, ces maisons de jeunes autogérées. Après un bac pro d'artisanat et métiers d'art, Aurore fait une année de prépa aux beaux-arts. *«J'ai toujours eu l'idée d'ouvrir un atelier de création d'habits. Mais de profession, je suis serveuse»*, dit-elle.

La politique a envahi son histoire. En 2003, après l'évasion d'un clandestin basque du commissariat de Bayonne, la police antiterroriste multiplie les descentes chez les jeunes Basques. Les sœurs Martin sont du lot. *«Je faisais partie des suspects, raconte-t-elle. A la fin de ma garde à vue, j'ai été emmenée devant le juge Levert qui a ordonné mon incarcération immédiate à Fleury.»* Alors qu'Emilie est remise en liberté, Aurore passe un mois derrière les barreaux. Elle a 23 ans. Elle rencontre les *«filles de Fleury»* et Argi, la jeune porte-parole des prisonnières basques. *«Comme une déléguée syndicale, elle a pris en charge mes premiers besoins et donné des nouvelles à mes parents. J'étais à l'isolement»,* se souvient Aurore. L'affaire se clôt par un non-lieu. Aurore a découvert la prison. Et *«l'injustice»*. *«Un an après, je m'encartais à Batasuna.»*

Les débuts d'Aurore Martin dans le parti indépendantiste surviennent au moment de la mise hors la loi de Batasuna, en Espagne. Incarcérations des anciens aidant, la bleue est bombardée aussitôt au bureau national. Ce qui lui vaut les poursuites espagnoles. Elle est identifiée lors des réunions publiques du parti à Pampelune et Salvatierra. Les photos prises par la presse deviennent des charges. Batasuna parle pourtant de trêve - celle d'ETA -, plus que de lutte armée. *«A l'époque, on était parti dans un processus de négociation, dit-elle. Mais je suis poursuivie pour avoir tenu des conférences de presse qui passent pour des actes de terrorisme. C'est kafkaïen !»*

L'Espagne a ainsi élargi sa traque antiterroriste à toute la sphère indépendantiste, frappant d'illégalité réseaux d'aide aux prisonniers, associations d'étudiants, et même avocats.

La militance d'Aurore Martin s'exerce avant tout en *«pays basque nord»*, où son parti n'est pas interdit. Elle s'occupe de la campagne d'un candidat indépendantiste à Saint-Etienne-de-Baigorri. La police l'arrête en flagrant délit pour un tag appelant à une manif. Elle refuse de donner son ADN et fait l'objet de poursuites. En 2008, la police française vise à son tour Batasuna. *«Ils ont pris nos archives, nos ordinateurs, les draps et des sacs de couchages pour prélever de l'ADN. Ils pensaient qu'on servait l'appareil de l'ETA»,* commente un proche d'Aurore Martin. Chez elle, la perquisition dure quatorze heures. Elle fait quatre jours de garde à vue. Pour rien.

En 2010, c'est lors d'une convocation au commissariat que la militante apprend qu'elle est réclamée par l'Espagne. Aurore finit par être incarcérée. La cour d'appel de Pau valide le mandat, tout en la remettant en liberté. Elle en profite pour prendre le large. Provisoirement. *«J'ai quand même une famille, une sœur, un ami. Je ne compte pas vivre comme ça éternellement, fait-elle. Je suis recherchée. Il n'y a pas 36 solutions.»* Elle sera peut-être *«envoyée là-bas»*. Un élu a suggéré qu'Aurore Martin était l'anti Florence Cassez. La Française qu'on veut expulser. Pour la militante, *«c'est réducteur»*. Dans cette cavale sans blessé, ni braquage, ni délit, elle voudrait faire entendre que la spirale répressive, celle-là même qui l'a conduite à se cacher, ne mène à rien. La gauche indépendantiste basque espère beaucoup du processus de paix engagé par *«l'arrêt des actions armées»* annoncé par l'ETA. *«Des pas doivent être faits de part et d'autre»,* juge-t-elle.

Le temps de l'interview est compté. Il faut déjà partir. Avec un sourire, Aurore Martin referme la porte de sa planque. Sur le canapé, elle a posé un sac où elle a de quoi tricoter.

EN 6 DATES

3 janvier 1979 Naissance à Oloron-Sainte-Marie.

Janvier 2003 Première incarcération, suivie d'un non-lieu.

Mars 2006 Participe à des réunions de Batasuna en Espagne.

Mars 2009 Première mise en accusation en Espagne.

Décembre 2010 La Cour de cassation valide son extradition. Elle annonce sa clandestinité.

Mars 2011 Candidate aux cantonales à Tardets (Pyrénées-Atlantiques).

Libération 20 juin 2011

La Basque Aurore Martin attend la police

La militante est sortie de clandestinité samedi, estimant que le contexte politique lui était favorable.

«Je ne suis pas dupe, je sais que la police va venir me livrer aux autorités espagnoles.» Face au public, la voix d'Aurore Martin n'a pas tremblé. Comme elle l'avait annoncé, la militante basque française, planquée depuis le 21 décembre pour échapper à son transfert en Espagne, est sortie de clandestinité, samedi soir, à Biarritz.

L'information était connue depuis plusieurs jours. La jeune femme de 32 ans est sous le coup d'un mandat d'arrêt européen pour avoir participé à des réunions publiques en Espagne au nom du parti indépendantiste Batasuna, interdit par Madrid et autorisé par la France. Des faits qualifiés en Espagne de *«participation à une organisation terroriste»*, et pour lesquels elle risque douze ans de prison. *«Ce qui lui est reproché relève du délit d'opinion. Un acte que nous commettons tous les jours dans notre activité militante»*, commente Alice Leiciagueçahar, conseillère régionale d'Europe Ecologie-les Verts, qui s'était déclarée prête à cacher Aurore Martin.

Celle-ci a expliqué les raisons de son retour à la vie publique par des *«conditions politiques favorables»*. Lors des dernières élections municipales en Espagne, les listes indépendantistes du parti Bildu, autorisé à participer après avoir rejeté le recours à la lutte armée, ont obtenu 22% des suffrages au Pays basque. Quant à ETA, elle observe une trêve générale depuis janvier.

«Cette nouvelle situation politique rend le cas d'Aurore Martin encore plus symbolique, observe Veronique Dudouet, spécialiste en résolution des conflits et consultante auprès du Parlement européen. La décision au sujet de son emprisonnement aura valeur de test sur les intentions de Madrid comme de la France. En acceptant d'appliquer le mandat européen, le gouvernement français s'aligne sur la réponse policière de l'Etat espagnol dans la résolution du conflit au Pays basque».

AFP 21 juin 2011

Des militants basques empêchent l'arrestation...

Des militants basques sont parvenus mardi à interrompre une opération policière en cours, visant à l'arrestation de la militante basque française Aurore Martin, promise à un transfert en Espagne en vertu d'un mandat d'arrêt européen, a-t-on constaté sur place.

La militante, récemment sortie de la clandestinité où elle se cachait pour échapper à son transfert, était l'objet en début d'après-midi d'une opération destinée à l'arrêter dans un appartement au centre-ville de Bayonne, a indiqué à l'AFP une porte-parole du Comité de défense des prisonniers basques Askatasuna, Anaiz Funosas, qui se trouvait sur les lieux au moment des faits.

Une quarantaine de militants, dont certains étaient déjà sur place et d'autres ont accouru après avoir été alertés, sont parvenus à empêcher l'arrestation en cours.

«J'étais dans l'appartement de ma soeur, j'ai refusé de me rendre alors ils ont défoncé la porte», a expliqué Aurore Martin, jointe par l'AFP, précisant que «six ou sept agents cagoulés» l'avaient transportée «par les mains et les pieds» pour la descendre de l'appartement situé au troisième étage.

C'est au rez-de-chaussée qu'une empoignade «assez violente» s'est produite entre la police et les personnes accourues au secours de la militante, les policiers ayant décidé de «lâcher prise pour aller chercher du renfort», selon les termes d'Aurore Martin. La militante a eu une «éraflure» au bras, mais il n'y a pas eu de blessés, a-t-elle assuré.

La police se retire

Les militants ont pu gagner un bistrot, le Petit Bayonne, où ils se sont regroupés, en compagnie d'Aurore Martin, en présence de plusieurs journalistes.

Plusieurs cars de police se sont regroupés à proximité de ce bar après l'arrivée du groupe. Ils ont dans un premier temps mis leurs casques, donnant l'impression de vouloir intervenir, puis les ont ôtés, alors que convergeaient sur place des personnes décidées à protéger Aurore Martin de cette arrestation.

Les forces de police ont finalement quitté les lieux peu après 16h30.

L'opération a été «arrêtée» au motif d'un «trouble à l'ordre public», a confirmé la police.

Mais Claude Guéant, le ministre de l'Intérieur, a prévenu: le mandat d'arrêt européen visant la militante basque française «sera mis en oeuvre».

Aurore Martin, 32 ans, fait l'objet d'un mandat d'arrêt européen émis à son encontre le 13 octobre 2010 par un magistrat de Madrid en vue de poursuites pénales pour des «faits de participation à une organisation terroriste, et terrorisme», commis en France et en Espagne de 2005 à 2008.



